

& avec raison le cas de scandale. Or voici au moment que les *vires* se déploient, une ou plusieurs personnes qui arrivent & pour lesquelles la chose seroit du plus grand scandale; ou bien l'hérétique dogmatise & il y a *periculum perversionis*. Que font alors les *vires*? Il faut qu'elles rengainent, & le caractère est derechef frappé de stérilité. Tout cela présente des phénomènes réellement curieux.

Vous parlez de la manière leste dont j'ai repoussé cette décision, & vous me remontez que ce nonce étoit un évêque. Mais les Athanase, les Ambroise, les Moron, les Victor III, les Grégoire XIII &c, dont vous regardez les décisions en toute pitié, n'étoient-ce donc pas des évêques?

P. 28. Est-il possible que vous qui contestez la Déclaration des cardinaux, ayez tant de confiance à celle de Louvain, rapportée par van Espen? Ecoutez-moi sans vous fâcher. Cette décision est une pure fiction de van Espen, elle est forgée par lui & n'a jamais existé. Ainsi voilà 4 ou 5 paragraphes, & des plus triomphans, de votre brochure absolument effacés... Modérez-vous, je vous prie, je vois à votre visage dans quelle agitation cela vous met. C'est une proposition que j'avance. Je donne les motifs de mon erreur si c'en est une. Par-là je vous mets à même non-seulement d'apprécier mon opinion, mais encore de vérifier la chose. 1°. Dans les premières éditions de van Espen, nommément dans celle de Cologne 1702, elle ne se trouve pas. — 2°. Dans celle de 1778 elle se trouve, mais infé-